

REPUBLIQUE DE GUINEE

PARTI DE LIBERTÉ ET DU PROGRÈS

« **PLP** »



PROJET DE SOCIÉTÉ

MA PROFESSION DE FOI :

Je serai le Président qui rassemble la jeunesse pour écrire un nouveau chapitre de l'histoire glorieuse de la République de Guinée.

Mes chers frères et sœurs, citoyens de la République de Guinée.

En cette année 2020, se tiendra une élection présidentielle en Guinée. Personne ne doit se tromper. C'est un moment décisif pour la jeunesse, véritable fer de lance de la nation, qui plus que jamais a un crucial rendez-vous avec l'histoire. Longtemps taillable et corvéable au gré des intérêts de la classe politique et très souvent considérée comme du simple bétail électoral que l'on oublie au moment de l'élaboration des politiques publiques, l'impératif catégorique s'impose à la jeunesse de briser cette chaîne d'asservissement.

Dans le passé, la jeunesse a prouvé son attachement à la République en soutenant les premiers pas de la jeune nation guinéenne, par sa solidarité forte et agissante avec le nationalisme impulsé par le Père de l'indépendance, Ahmed Sékou Touré. Aujourd'hui, dans l'engrenage infernal imposé par des politiciens opportunistes, la jeunesse a l'impérieux devoir de prendre son destin en main.

C'est la raison qui fonde ma décision de solliciter les suffrages des jeunes pour rassembler la jeunesse autour du développement de la République de Guinée.

Je ne prétends pas être l'homme providentiel qui par un coup de bâton magique transformera la Guinée en pays de cocagne mais mon riche parcours, mon histoire personnelle, mes idées fortes et mes convictions profondes font de moi, à ce moment précis de notre histoire, le candidat idéal pour impulser la dynamique du rassemblement de la jeunesse.

L'immense potentiel de la Guinée, caractérisé par sa ressource humaine nombreuse, variée et dynamique, les riches promesses de son sol et de son sous-sol et la puissance de son histoire inaltérable, commande d'urgence d'impliquer la jeunesse dans la problématique du développement du pays.

Croyez-moi, si je suis Président de la République, la jeunesse sera au cœur des enjeux de l'émergence de la Guinée. Il en va de l'intérêt de notre pays.

Faites-moi confiance et vous ne serez pas déçu.

DE LA PENSEE ET DE LA DOCTRINE

Le PLP (Parti de Liberté et du Progrès) est une pensée de la démocratie panafricaniste et républicaine. C'est-à-dire la défense du socialisme néolibéral en étant un parti transversal optant pour une république décentralisée dont l'exercice du pouvoir est le plus proche possible du peuple.

Cette renaissance et cette force de régénération dans un élan de prise en charge de notre destin commun sont fondés sur le patriotisme rénovateur lequel doit être véhiculé à travers les enseignements de notre parti politique.

Entendu comme affirmation de l'indépendance et de la souveraineté de la République de Guinée dans le concert des nations.

Le Patriotisme se traduit par les principes ci-après :

- A. Le réveil et la culture de la conscience d'appartenir à une même nation, une guinée unie, grande, forte et prospère.
- B. La promotion de l'esprit de bravoure, d'héroïsme, de sacrifice et de développement à la base sans laquelle il n'existe point d'État véritable.
- C. La sauvegarde des valeurs républicaines, notamment la souveraineté nationale, l'intégrité territoriale, l'ordre public, la stabilité institutionnelle, les libertés individuelles et le respect du bien commun.

L'idéologie du dialogue fondamental, le patriotisme rénovateur, constituent la base doctrinale appelée à sous-tendre la mobilisation des esprits, des intelligences et des énergies en vue d'une meilleure prise en charge de la guinée par les guinéens.

LA GUINÉALITE se traduit concrètement par le retour à la fierté nationale. Nous comptons réaffirmer notre panafricanisme pour la libération politique et économique de notre continent en général. Nous avons cinq (5) principes fondamentaux qui sont :

- 1- La Liberté dans la ressemblance.
- 2- L'égalité dans la justice.
- 3- La Solidarité dans la Tolérance.
- 4- La méritocratie dans le travail.
- 5- La radicalité morale passant par le Respect de l'être humain.

NOTRE VISION CONCRETE POUR UNE GUINEE PROSPERE:

- Nous comptons sortir des dogmes et des mécanismes d'aliénation collective hérités de la colonisation, notamment en réformant la fiscalité des entreprises et des particuliers, la protection sociale, le système de santé, et le système d'éducation.
- Nous allons établir une politique de sécurité basée sur la prévention, le respect et la délimitation des droits culturels et spirituels. Bref la stimulation de la cohésion sociale dès l'école primaire.
- Nous allons rénover le statut de l'élu (révocabilité, non cumul des mandats, limitation de certains avantages) <<La Moralisation de la politique>>.
- Nous allons réviser les moyens de la police, de la justice et de l'administration pénitentiaire, et axer la politique de sécurité sur la prévention.
- Nous allons axer le système pénitentiaire sur la prévention et le système carcéral sur la réinsertion professionnelle et sociale.
- Nous allons engager un grand chantier de transition vers une souveraineté alimentaire et énergétique.
- Nous allons mener une politique et une campagne de sensibilisation et de formation aux métiers agro-industriels et miniers.
- Nous allons travailler avec les syndicats des travailleurs et les groupements des entrepreneurs afin d'augmenter le SMIG (salaire minimum interprofessionnel garanti) actuellement de **440.000 GNF à 700.000 GNF** qui se rapproche de la moyenne de la zone économique **CEDEAO**.
- Nous allons créer une autorité de sureté financière en vue de diminuer les risques systémiques de notre monnaie (réduction du taux d'inflation et stabilité du cours du franc guinéen sur le marché mondial).
- Nous allons traiter nos problèmes fiscaux en renforçant la lutte contre la fraude fiscale en simplifiant la fiscalité des entreprises et en créant un impôt sur le patrimoine (augmentation des recettes fiscales).
- Nous allons favoriser la création des **PME et START-UPS** en aidant et en accompagnant des jeunes créateurs d'entreprises en Guinée.
- Nous allons rendre le code du travail actuel plus simple et plus protecteur pour les

travailleurs du secteur public et privé (assurance maladie, cotisation obligatoire, pension-retraite garantie).

- Nous allons effectuer un rattrapage d'écart de salaire entre les femmes et les hommes (comme le stipule la nouvelle constitution à propos de la parité entre l'homme et la femme).
- Favoriser l'accès de la Femme aux postes de responsabilité Publique et créer une haute autorité contre les violences faites aux femmes.
- Nous allons préconiser l'inscription du droit au logement dans la nouvelle constitution par amendement.
- Mettre en place une garantie universelle des loyers, augmenter l'offre des logements sociaux pour lutter contre la crise du logement << **un logement décent, un habitat durable pour tous**>>
- Nous proposerons aux élèves en grave échec scolaire une aide scolaire personnalisée et gratuite dispensée par les étudiants des universités publiques.
- 10% du budget de la santé sera alloué à des actions de prévention.
- L'Etat aura le contrôle et la maîtrise sur la qualité et les prix des médicaments, et nous rendrons la place aux médecines non conventionnelles.
- Nous allons éduquer nos enfants aux arts et à la culture guinéennes en créant un conseil guinéen de promotion de culture local(CGPCL).
- Nous favoriserons l'indépendance et le pluralisme des médias.
- Redynamiser la recherche universitaire dans les domaines de l'innovation numérique (créer une silicone valey version guinéenne à Kankan).
- Nous allons financer la recherche scientifique à 10% du PIB et les laboratoires à 50% du prix de leurs besoins.
- Nous créerons un conseil national d'évaluation des besoins en recherche (numériques, agricole, minier, physiologiques etc...)

IMPORTANTES LEVIERS ACTIONNABLES POUR FINANCER NOTRE PROJET POUR GUINEE PROSPERE :

- Contracter de prêt à 0% de taux d'intérêt (l'Etat se porte garant : **LA GARANTIE SOUVERAINE DE L'ETAT**).
- Offrir des mesures fiscales incitatives aux investisseurs.
- Actionner le levier fiscal en créant la taxe Carbonne ;
- Supprimer les subventions et exonérations fiscales et douanières aux industries polluante baptisé TGAP (taxe générale sur les activités polluantes).

-----LES REFORMES-----

I- AU PLAN POLITIQUE

De par sa quintessence, la politique est l'art de conquérir, d'organiser et d'exercer le pouvoir d'État pour le bien-être de la population.

En République de Guinée, la politique est longtemps restée le lieu de la pratique de la démagogie, du raccourci pour l'enrichissement facile et illicite au détriment du peuple.

Le Parti de Liberté et du Progrès(PLP) entend redonner à la politique ses lettres de noblesse pour favoriser l'émergence d'une gestion responsable du patrimoine national et du destin de la communauté.

A. FORME ET NATURE DE L'ÉTAT

Pour sauvegarder la souveraineté et l'intégrité territoriale constamment menacées par certains protagonistes et politiciens véreux.

Le Parti opte pour un État unitaire, fortement décentralisé en vue de consolider la cohésion nationale et d'assurer le développement intégral du pays dans un monde en mutations vers des grands ensembles sous régionaux, régionaux et mondiaux. Il s'agit d'un État laïc, social, démocratique, fort et prospère.

B. RÉGIME POLITIQUE

En vue de favoriser un fonctionnement harmonieux du pays et de garantir la paix et la stabilité au sein de la Nation, le **PLP** opte pour un régime politique de type Présidentiel fort avec un vice-président nommé, issu de l'opposition et un premier ministre entièrement libre de ses choix.

Le Parti s'engage à bâtir en République de Guinée un État de droit réellement démocratique en assurant et en dotant notamment dans le cadre de la bonne gouvernance du pays des institutions fortes capables de répondre aux exigences et attentes du peuple :

1. La défense des droits fondamentaux de l'Homme tels qu'édictees par la Charte Internationale des Droits de l'Homme et tous les instruments internationaux de Protection des droits humains, ratifiés par notre pays.
2. La sauvegarde et la promotion de la dignité des guinéens, le respect de la personne humaine, de ses valeurs ainsi que la tolérance entre individus et groupes d'individus.
3. La séparation des trois pouvoirs : **Législatif, Exécutif et Judiciaire.**
4. Toutes les libertés démocratiques, notamment les libertés d'opinion, de pensée, d'association, de réunion, de presse, de culte, de circulation etc...
5. La volonté de garantir aux guinéens les mêmes chances d'accéder à l'éducation, au travail et au bien-être.

6. Tous les droits, sans lesquels aucune vie digne en communauté ne serait possible, notamment les droits à la vie, à l'éducation, à l'instruction, à la santé, à l'emploi, à l'habitat social, et à une alimentation suffisante et équilibrée.
7. La consécration et le respect de toutes les diversités culturelles, ethniques, confessionnelles, linguistiques et sociales comme patrimoine national.
8. Le combat contre toute tentative de partition du territoire national, de sécession ou de recours à la force comme moyen de conquête du pouvoir.
9. La consécration de la voie des urnes comme unique moyen d'accès au pouvoir.
10. Le rejet et le combat de toute forme de discrimination.
11. La protection de l'environnement et l'utilisation rationnelle des ressources naturelles.
12. La réhabilitation de l'agriculture comme moteur du développement.
13. Le développement et la reconstruction de la nation à partir de la base dans le cadre d'une citoyenneté responsable garantissant une large participation de la population à la conduite des affaires de L'État à tous les niveaux.
14. La reconnaissance et la promotion de la femme comme facteurs déterminants du développement.
15. L'encadrement de la jeunesse, fer de lance de la renaissance de la Guinée.
16. La répartition claire des compétences et des ressources entre le pouvoir central et la base en vue de soutenir une gestion de proximité pour le développement intégral du territoire.
17. La réhabilitation de L'État dans ses fonctions régaliennes.
18. La réforme et la redynamisation de l'administration publique en vue d'en faire une administration jeune de développement, de service et de proximité.

II- POLITIQUE EXTÉRIEURE

Au plan de la politique extérieure, le Parti entend assurer :

1. La promotion d'une politique de bon voisinage et de non-ingérence dans les affaires intérieures d'autres États.
2. Orientation de la coopération économique avec les pays émergents du "BRICS".
3. Le respect des accords, des traités et des conventions internationales que la République de Guinée a ratifié.
4. L'encouragement et l'adhésion aux regroupements régionaux et sous-régionaux au regard des mutations en cours.
5. L'établissement avec les autres pays et les organismes internationaux, d'une coopération mutuellement avantageuse prenant en compte le respect de la souveraineté, la

complémentarité et ta réciprocité.

6. La redynamisation de la diplomatie guinéenne en vue de la rendre plus active et compétitive.
7. La contribution de la République de Guinée à la lutte contre les fléaux qui menacent la survie de l'humanité notamment : la pauvreté, le racisme, le terrorisme, le VIH/SIDA, les maladies endémiques et émergentes.
8. La solidarité avec les partis et associations qui partagent les mêmes valeurs que notre Parti.

III- AU PLAN ECONOMIQUE, FINANCIER ET MONETAIRE

L'économie Guinéenne est plongée depuis de longues décennies dans une crise multiforme caractérisée par

- La destruction du tissu économique.
- La baisse persistante de la production.
- L'inflation galopante (9,5% de taux d'inflation).
- La flambée des prix.
- La détérioration des termes d'échange.
- Un taux de chômage excessif et la suppression systématique des emplois (60%).
- Le poids excessif de la dette extérieure (2,481 Millions de dollar US).

Face à cette situation, le Parti P L P entend assurer :

A. Secteur économique

1. Économie

Priorités :

- a. La mise en place des mécanismes de fonctionnement d'une économie sociale du marché dans laquelle les acteurs privés jouent un rôle capital dans le développement national, et l'État exerce ses fonctions de régulation pour protéger la population contre les abus du marché.
- b. La sauvegarde des grands équilibres fondamentaux de l'économie guinéenne notamment ceux liés à la production, à la monnaie, au prix, à l'emploi.
- c. La promotion d'une économie intégrée et autocentrée.
- d. L'instauration du fonds de péréquation destiné à soutenir le développement intraverti des entités administratives décentralisées.
- e. La promotion de l'intégration des économies Sud-Sud en privilégiant l'aspect régional et sous régional.
- f. La redynamisation des relations économiques bilatérales et multilatérales avec les

- pays industrialisés.
- g. La promotion d'une politique de grands travaux en transformant la République de guinée en un grand chantier en vue de rebâtir et de reconstruire l'ensemble du pays.
 - h. La promotion d'une politique d'exploitation rationnelle des réserves d'eau dont dispose la République de guinée compte tenu du caractère stratégique qu'augure cette ressource (guinée bassin d'eau de l'Afrique de l'ouest).
 - i. La promotion du secteur touristique en tant que ressource importante au sein de l'économie nationale.
 - j. L'investissement dans les infrastructures consistera à doter le pays d'infrastructures de transports, industrielles et énergétiques en vue de faciliter la mobilité et les activités économiques des citoyens, tout en améliorant leurs accès aux services sociaux de base et le renforcement du capital humain du pays. Ceci nécessitera un renversement de la structure des dépenses publiques en assurant une augmentation substantielle des investissements (donc une réduction des dépenses de fonctionnement) et en veillant à l'amélioration de la qualité des dépenses d'investissements (lutte contre la corruption particulièrement par l'amélioration des passations des marchés publics de gré à gré). Ce pilier consistera aussi à mettre en place un cadre propice à l'investissement privé, en mettant en place un climat juridique et sécuritaire pouvant permettre l'attraction des capitaux pour la réalisation d'infrastructures partout où s'avéreront viables des projets commerciaux.
 - k. La promotion des produits locaux et l'appui aux PME locales passera par l'orientation de la consommation (surtout publique) vers la production locale dans la mesure du possible, tout en renforçant les producteurs locaux, particulièrement les PME, en matière de formation et de financement, et tout le secteur privé à travers les réformes transversales pour l'amélioration du climat des affaires, y compris l'investissement dans les infrastructures tel que mentionné dans la section précédente. Ce pilier nécessitera une politique transversale incluant les acteurs publics et privés, de plusieurs secteurs. D'une part, les dépenses de l'État dans les biens importés devront être soumises à des critères d'impossibilité de trouver des substituts de qualité sur le marché local et, d'autre part, des curricula de formation (ainsi que l'accompagnement adapté) doivent être mis en place pour s'assurer de l'émergence de PME locales capables de fournir les principaux biens et services consommés par les administrations publiques (mobiliers, consommables, etc...) en

vue de stimuler la consommation privée de la production locale.

- l. L'investissement privé et la production de substitution aux importations concernent l'attraction des capitaux étrangers pour la réalisation des projets de grandes envergures en vue de produire localement ce qui, jusque-là, est importé malgré le potentiel productif du pays. Malgré son potentiel, le pays importe encore du lait en poudre ou entier, de la viande, de l'huile, du sucre, du jus, même de l'eau ou du savon. Bien que le pays ne se lancera pas dans la production de tous les biens importés, les politiques publiques feront en sorte que soit produit localement tout bien dont le coût de production est relativement proche du coût d'importation, à partir des incitations fiscales qui seront aussi chiffrées dans la partie « **PLAN DE FINANCEMENT** » du programme de société.
- m. Nous allons promouvoir le développement de la crypto-monnaie à travers des formations pour profiter de la nouvelle ère de l'économie numérique.

2. Agriculture:

En matière agricole et agro-industrielle, ce secteur sera primordial pour notre programme de développement. Aujourd'hui nous visons l'indépendance, l'autonomie, et la sécurité alimentaire. Nous allons mettre en valeur partout où il y'aura des espaces cultivables. L'Etat sera le principal cultivateur et distributeur. L'Etat deviendra actionnaire majoritaire industriel car nous allons entrer en majorité dans le capital financier de toutes les grandes sociétés parapubliques guinéennes. Les usines qui existaient déjà se verront renforcer dans leurs capacités de production. Nous allons construire des industries de transformation agro-alimentaire dans toutes les régions en fonction du milieu et de la production locale. C'est l'état qui sous-traitera avec les partenaires privés pour accroître davantage le secteur, nous allons être les premiers producteurs agro-alimentaires et revendre à l'extérieur pour avoir les devises dans nos banques. Nous travaillerons avec les partenaires qui ont été dans la même situation que nous il y'a de cela 30 ans pour importer leur technologie chez nous (transfert de technologie). Il faut que le peuple mange à sa faim pour être digne et libre, si nous voulons développer ce pays, chacun devra en payer le prix. Il s'agit d'accroître l'autosuffisance et la souveraineté alimentaire. Ainsi,

- Nous allons améliorer la qualité et la quantité des postes de conseiller pour l'accompagner des agriculteurs <<**politique nationale de souveraineté et sécurités alimentaires**>>en mettant en œuvre un fonds de garantie pour faciliter les emprunts et interdire la vente à perte.
- Nous allons financer les outils de transformation des produits au niveau des coopératives ou

- groupement d'agriculteurs pour qu'ils développent les filières des produits sains.
- Nous allons alléger la fiscalité et les cotisations sociales afin de simplifier les procédures administratives pour les exploitations agricoles, leur permettant ainsi de recruter du personnel.
 - Fixer par produit vivrier un prix plancher servant de référence lors des négociations entre les producteurs et les acteurs des filières agricoles, cela permettra aux agriculteurs de vendre systématiquement au-dessus du prix de revient, inclus une rémunération décente pour tous les travailleurs agricoles.
 - Développer la serriculture (agriculture sous serre) pour satisfaire la demande nationale en légumes et végétaux et régler les problèmes des dispositions des terres cultivables en zones urbaines.
 - La Création d'un programme national accéléré de formation des techniciens agricoles.

3. PECHE :

- La promotion d'une politique d'industrialisation et d'exploitation rationnelle de ressources halieutiques, c'est-à-dire la pêche dans les lacs, les fleuves et les rivières et les eaux territoriales maritimes ;
- Le développement de la pisciculture familiale et commerciale à travers l'entrepreneuriat dans toutes ses formes ;

4. ELEVAGE :

Le développement de deux types d'élevages, à savoir l'élevage industriel, et domestique.

- a. Une politique de production et de commercialisation des produits des paysans vers les centres de consommation par l'organisation des coopératives et autres types d'associations.
- b. L'encouragement d'une recherche appliquée et intégrée dans le domaine agropastoral. L'installation à travers toute l'étendue de la République des fermes pilotes et semencières.
- c. La redynamisation du Service National notamment dans la vulgarisation des techniques modernes de culture.

B- SECTEUR MONÉTAIRE

- a. L'application systématique des politiques d'encouragement de la production, de lutte contre la thésaurisation de la monnaie nationale, et l'amélioration de la traçabilité des circuits empruntés par les devises étrangères en tant que mesures destinées à la

- stabilisation de notre monnaie.
- b. La création des banques et des coopératives de crédit de proximité en vue de rapprocher le système bancaire des clients.
 - c. Le rétablissement progressif de la confiance envers la monnaie nationale par l'application des politiques budgétaires et monétaires susceptibles de stabiliser sa valeur et l'utilisation d'autres modes de paiement en dehors des espèces.
 - d. La révision à la baisse des taux d'intérêt bancaires pour les rendre attractifs et favoriser l'accès du plus grand nombre de citoyens au crédit et ainsi relancer la production.

C- SECTEUR FINANCIER

- a. L'application systématique des mesures propres à encourager l'initiative privée et à faciliter la relance du crédit bancaire. Il s'agit notamment de la libéralisation progressive des marchés et de l'élimination de toutes les tracasseries administratives et autres mesures pouvant entraver l'exercice normal des affaires.
- b. La mise en place d'une politique de financement des micro-projets particulièrement du secteur agricole, industriel et transport.
- c. L'élaboration des véritables budgets de développement et leur exécution, en recettes comme en dépenses, au regard des principes de bonne gouvernance.

D- PORTEFEUILLE DE L'ETAT.

L'application d'une politique adéquate de privatisation et de multinationalisation des entreprises publiques comportant l'ouverture en totalité ou en partie de leur capital au secteur privé et public tout en conservant les entreprises stratégiques s'occupant des secteurs cruciaux de la vie nationale.

IV- TRANSPORTS, COMMUNICATIONS ET TÉLÉCOMMUNICATIONS

- a. La réhabilitation et la construction des infrastructures de communications routière, fluviale, ferroviaire, lacustre, aérienne et de télécommunication ;
- b. L'exploitation des voies naturelles de communication que sont : le fleuve, les rivières, les lacs pour les relier aux routes, voies ferrées et aéroports en vue de couvrir progressivement le territoire national.
- c. La modernisation de l'outil de travail de l'entreprise publique chargée des Postes et Télécommunications, et la libéralisation de ce secteur en vue d'attirer des investissements nouveaux de manière à couvrir l'ensemble du territoire national.
- d. L'augmentation de la capacité des transports urbains et inter provinciaux par une politique :

- Le renforcement de la capacité des sociétés ferroviaires en développant la construction des rails et la mise en circulation des trains de transport publique entre les grandes villes reliant les quatre (4) régions naturelles ;
- Le rapprochement des services publics et des centres commerciaux des sites d'habitation.
- La réhabilitation des sociétés de transport public de l'état ;
- La multinationalisation du secteur de transport entre l'état et les particuliers
- La réhabilitation de la société de la télécommunication
- Lancer les appels d'offre pour la reprise des sociétés étatiques fermées et ouverts seulement au investisseurs nationaux et acheter les actions pour augmenter le capital de ses sociétés en occurrence l'usine de jus fruit de Kankan, la société guinéenne de plastique, la SIAC de KASSA, l'usine d'allumette de l'ENTAG, l'entreprise nationale de tabac de guinée, l'usine de thé de Macenta pour ne citer que celles-là.

V- ÉNERGIE ET MINES

- a. La libéralisation du secteur de production de l'énergie hydroélectrique par son ouverture aux microsociétés privées et aux sociétés d'économie mixte de manière à combler le déficit du pays en matière énergétique (voir les détails techniques) ;
- b. La promotion d'une politique de production et de distribution d'eau potable et d'énergie électrique dans les coins les plus reculés du pays ;
- c. La mise en œuvre d'une politique de recherche et de production minière et pétrolière qui prenne en compte les intérêts du peuple guinéen ;
- d. L'implantation d'industries locales de transformation des produits miniers en produits semi-finis ou finis.
- e. L'affectation des bénéfices générés par les ressources non renouvelables telles que les minerais et le pétrole vers d'autres secteurs de production, notamment le secteur agro- pastoral, tout en assurant le développement des milieux dans lesquels ces industries sont implantées.

VI- AU PLAN CULTUREL ET SPORTIF

1- SECTEUR CULTUREL

Le **P L P**, considère la culture comme étant l'élément fondamental dans l'affirmation et la détermination du destin d'un peuple.

En effet, un peuple sans culture est un peuple sans âme.

“Le GUINEEN NOUVEAU” et la “GUINEE NOUVELLE” renaîtront d'une nouvelle mentalité faite de force de volonté, d'ardeur au travail, de sens de dignité et de fierté, d'esprit de bravoure et d'héroïsme, d'affirmation de notre identité en tant que peuple souverain.

Ainsi le Parti du **PLP**, entend :

- a. Promouvoir une culture fondée sur les vertus citoyennes et républicaines nourries de notre histoire et résolument ouverte au monde ;
- b. Renforcer l'identité nationale et la cohésion nationale par la promotion de spécificités culturelles régionales dans toutes leurs diversités en vue de les rendre davantage compétitives sur le plan national et international ;
- c. Intégrer la culture et la littérature nationales dans le système éducatif ;
- d. Conférer à l'héritage culturel guinéen et à la production culturelle le statut de patrimoine national à protéger ;
- e. Protéger et rentabiliser la musique guinéenne;
- f. Promouvoir et capitaliser le cinéma et le théâtre populaire par des courts et longs métrages ;
- g. Renforcer la formation et l'encadrement des Artistes à travers notamment l'Académie des Beaux-Arts, l'Institut National des Arts et la création d'autres Instituts ;
- h. Créer des Musées pour la conservation de notre patrimoine culturel ;
- i. Encourager l'œuvre intellectuelle par le soutien à apporter aux Éditeurs et Auteurs Compositeurs ainsi que la mise en place et l'organisation des bibliothèques nationales et locales ;
- j. Créer un salon d'Inventeurs guinéens dans tous les domaines ;
- k. Créer une académie guinéenne des langues chargée de l'élaboration d'une politique linguistique qui développe les langues nationales et intègre les langues étrangères.

2- SECTEUR SPORTIF :

Redynamiser le Sport national par :

- a) La création des écoles des sports ; l'organisation des championnats et des compétitions dans les milieux scolaires, universitaires, militaires, para- militaires et civils ;
- b) La réhabilitation et la construction des infrastructures sportives ;
- c) Promouvoir la politique de professionnalisation et de parrainage de nos Clubs et de nos Athlètes, assurer le suivi et prévoir une retraite honorable à tous les Athlètes guinéens qui ont acquis un statut international dans toutes les disciplines sportives, collectives ou

individuelles.

VII- AU PLAN SOCIAL

La crise multiforme à laquelle est confronté notre pays depuis des décennies et l'inadéquation des infrastructures sociales ont eu des répercussions désastreuses sur l'ensemble de nos populations, ce qui a accru la misère et la pauvreté ;

Conscient de la nécessité urgente de remédier à cette situation, le Parti du P L P, place l'homme au centre de ses préoccupations dans le cadre de l'égalité des chances, de la solidarité entre citoyens, de la justice sociale, en vue de réhabiliter la dignité du peuple guinéen.

1. Famille, Femme, Enfant et Société

- a. Garantir la protection et le développement de la famille par une éducation morale et intellectuelle basée sur des valeurs positives de la société notamment le respect des parents, le respect des biens communautaires, le respect de la loi et de l'autorité établie ;
- b. Amener l'État à organiser la vie sociale dans l'intérêt de tous et particulièrement dans celui des populations vulnérables, marginalisées ou victimes de discrimination ;
- c. Protéger les valeurs familiales et renforcer les structures d'encadrement social de l'enfant, de la jeunesse, de la femme, du vieillard et de la personne vivant avec handicap
- d. Développer l'installation généralisée des équipements collectifs notamment ceux relatifs à l'adduction d'eau, à l'électricité, aux sports et loisirs, au téléphone et à la télévision dans les milieux ruraux ;
- e. Assurer le bien-être de la population par :
 - La création des emplois lors du premier mandat et l'augmentation du SMIG;
 - La promotion d'une politique d'autosuffisance alimentaire ;
 - L'amélioration de l'habitat - la redistribution du revenu national.
- f. Favoriser le pluralisme syndical et associatif ;
- g. Instaurer un mécanisme dynamique d'assistance aux victimes de calamités naturelles et de guerre ;
- h. Revaloriser la Fonction Publique en améliorant les conditions de vie et de travail des agents et fonctionnaires de l'État (augmentation de salaire de 10% pour les fonctionnaires et de 15% pour les enseignants)

2. Éducation, Recherche scientifique et Technologique

Le développement humain et durable passe obligatoirement par la qualité de l'Éducation. De même, pour transformer une société, il faut d'abord changer la mentalité des hommes et des femmes qui l'habitent et cela passe par l'Éducation.

Cependant, la crise que traverse la société guinéenne a touché profondément le système éducatif national. La déliquescence des conditions de vie matérielle a fini par lui imprimer un visage insoutenable, dont en particulier :

- Des infrastructures Insuffisantes et vétustes, très inégalement réparties sur le territoire national ;
- La baisse très sensible du taux de scolarisation ; des effectifs pléthoriques d'élèves et d'étudiants par rapport à la capacité d'accueil ;
- La mauvaise gestion des ressources humaines, matérielles et financières favorisées par l'impunité, l'absence de contrôle et de suivi ;
- L'insuffisance de contrôle et de l'évaluation pédagogique ; la dévalorisation de la fonction enseignante provoquée surtout par un barème, salarial anormalement bas ;
- La faiblesse de l'intervention de l'État au financement de l'Éducation ;
- Le manque de programme de formation pour adultes ; l'inadéquation entre la formation et l'emploi ; la problématique des langues d'enseignement ;
- L'absence de toute politique en faveur de la fille ; la fuite des cerveaux et la perte de la vocation enseignante.

Le Parti affirme que l'édification de la nouvelle société guinéenne devra reposer par priorité sur des ressources humaines capables de valoriser les énormes potentialités dont dispose le pays. Il en ressort donc que les ressources humaines constituent la vraie richesse et le vrai moteur du développement desquels dépend la mise en valeur des autres ressources.

Le nouveau type d'éducation doit de ce fait tenir compte de cet impératif qui exige une éducation intégrale, intégrante et permanente.

C'est dans cet ordre d'idées que le Parti inscrit les axes principaux suivants sur lesquels devra se bâtir le nouveau système éducatif à promouvoir. Il s'agit de :

- a. L'affirmation de l'éducation comme priorité absolue ;
- b. L'organisation d'une éducation pour tous ;
- c. La réhabilitation de l'éducation aux valeurs humaines, morales, spirituelles, culturelles, civiques, l'éducation à la vie et l'éducation citoyenne ;
- d. La révision fondamentale de structures et des programmes en mettant l'accent sur les filières professionnelles, techniques et pratiques ;
- e. La mobilisation et l'affectation des ressources financières suffisantes à l'éducation ;
- f. La réhabilitation et la construction des infrastructures scolaires, académiques et leur

- répartition équitable à travers le territoire national
- g. La prise en compte réelle du partenariat comme mode de gestion essentiel du nouveau système éducatif ;
 - h. La valorisation et le renforcement de la fonction enseignante ;
 - i. La prise en compte des problèmes spécifiques de la femme en matière d'éducation ;
 - j. L'enseignement spécial formel et non formel et l'alphabétisation fonctionnelle basés sur les besoins réels des bénéficiaires ;
 - k. L'enseignement des langues et en langues locales et nationales ;
 - l. Le développement de la recherche scientifique et de la technologie, en vue de la transformation des ressources naturelles et renouvelables.
 - m. La formation d'au moins 100.000 ouvriers qualifiés dans les métiers du bâtiment et des mines.
 - n. L'enseignement secondaire va alterner études et stages professionnels en entreprise
 - o. Nous allons favoriser l'entrepreneuriat étudiant pour soutenir la dynamique de l'innovation et de l'initiative auto-emploi des métiers du numérique.

3. SANTE

Nous allons mettre en place une politique sanitaire appropriée pour assurer :

- Une médecine préventive dynamique ;
- Une médecine curative efficace par la distribution des soins de santé primaires de qualité et accessibles à tous ;
- Une couverture vaccinale contre les maladies de l'enfance et autres maladies endémiques.
- La réhabilitation des infrastructures existantes, d'assainissement et de protection de l'espace vital et la construction de nouveaux hôpitaux et centres de santé ;
- L'approvisionnement régulier des formations médicales en produits pharmaceutiques et en équipements médicaux modernes ;
- La promotion et l'encouragement de l'industrie pharmaceutique locale et/ou traditionnelle en vue de subvenir aux besoins en médicaments contre les maladies tropicales.
- La promotion et l'encouragement de l'usage par médicaments essentiels conformément à l'initiative de Bamako.
- L'accompagnement des soins de santé par la formation d'un personnel médical et paramédical performant dans les universités, instituts supérieurs et instituts d'enseignement médical ;
- L'encouragement de l'initiative privée dans la distribution des soins de santé et la

production des médicaments ;

- La mise en place des unités mobiles de traitement sur le fleuve, les lacs, les routes, etc.
- Une lutte permanente contre le SIDA, les maladie endémique et pandémique ainsi que l'assistance aux victimes à faibles revenus de cette pandémie ;
- La promotion et la mise en œuvre des mutuelles de santé en vue de l'amélioration de l'accessibilité aux soins par tous.
- Faciliter l'accès du corps médical aux système de l'information (informatiser les bases de données médicales des citoyens et instaurer la mise en la d'un portail d'information unique entres les acteurs de santé et l'ensemble de la population ;
- Créer une prime d'engagement pour les médecins faisant leur internat dans les territoires à faible densité démographique.

4. Emploi et sécurité sociale

Le déficit excessif de l'emploi décent en République de Guinée est à la base de plusieurs effets pervers que sont notamment l'inversion des valeurs, la dépendance, l'oisiveté, l'irresponsabilité, le parasitisme, la corruption, la démotivation, lesquels sont néfastes à la production, aux revenus et à une vie sociale harmonieuse. Face à cette situation préoccupante. Le taux de chômages des jeunes est de 60%.

Priorité :

Le Parti prône :

- La lutte contre le chômage comme l'une des priorités socio-économiques ; la promotion des actions de création intensive d'emplois décents ;
- La promotion d'une politique salariale réaliste, garantissant la dignité du travailleur ;
- La promotion de l'éthique professionnelle pour lutter contre les antivaleurs qui asphyxient les milieux du travail et de production en général ;
- Le développement de la sécurité sociale et de la prévoyance mutualiste permettant l'accès à des pensions de retraite dignes ainsi que la couverture des principaux risques sociaux ;
- Le renforcement du dialogue social avec les organisations professionnelles favorisant la paix sociale ;
- La capitalisation et l'accompagnement du secteur informel étant donné sa grande capacité génératrice d'auto-emplois ;
- La prise des mesures incitatives en faveur des entreprises, particulièrement celles à haute intensité de main d'œuvres ; la promotion des dispositions légales et réglementaires

garantissant équitablement les intérêts des employeurs et des travailleurs ;

- Le renforcement de la formation professionnelle en vue de faciliter aux jeunes l'accès et la conservation de l'emploi ainsi que le reclassement et le renforcement des capacités des travailleurs en général.

VIII- ECOLOGIES ET PROTECTION DE L'ECOSYSTEME :

Priorité :

- Protéger les écosystèmes face aux intérêts économiques ou géopolitique a cours termes.
- Elaborer un plan cartographique et numérique de la faune et de la flore.
- Lutter contre la déforestation anarchique, l'utilisation abusive des engrais et émission de gaz à effet de serre.
- Développer une pêche soutenable avec des quotas à respecter permettant la régénération de la faune maritime.
- Lutter contre le braconnage et les trafics pour que les espèces protégées ou en voie de disparition le soient vraiment.
- Enseigner aux élèves et étudiants les valeurs de civilité de respect et de non-violence face à l'environnement.
- Favoriser l'épanouissement et le respect des droits des animaux.
- La rationalisation et la rentabilisation de l'exploitation forestière en appliquant une politique cohérente de reboisement et de protection des essences rares.

IX. AU PLAN DE LA SECURITE ET DE LA DEFENSE NATIONALE

L'attachement à la paix, la position stratégique de la République de Guinée au cœur de l'Afrique, entourée de six (6) pays voisins et disposant de frontières naturelles et artificielles perméables, requiert, pour, sa sécurité et sa stabilité, l'existence d'une armée, d'une police et des services de sécurité qui garantissent sa souveraineté, son intégrité et l'ordre public.

Priorité :

Ainsi le Parti, opte pour :

- Une armée républicaine et forte casernée et éduquée.
- Une police de proximité chargée du maintien de l'ordre public et de la sécurité des personnes et des biens.
- Des services spécialisés et d'intelligence réellement respectueux de l'État de droit et des institutions démocratiques.

A. L'Armée.

1. Recrutement et formation

a. Le recrutement doit se faire en dehors de toute discrimination sur l'ensemble du territoire national en privilégiant le volontariat, le patriotisme, la majorité d'âge, les qualités physiques, morales et intellectuelles.

b. La réhabilitation et la mise en place des centres de formation et des académies militaires pour le commandement, l'administration, le génie, la recherche, les opérations tactiques et les techniques de combat, en vue de doter notre pays d'une armée professionnelle.

2. Organisation et équipement

a. Adapter la carte militaire héritée de la colonisation aux réalités actuelles de notre pays, de l'Afrique et du monde.

b. Réhabiliter et construire des camps militaires et des résidences des officiers pour le casernement des éléments combattants en vue d'assurer un meilleur encadrement des troupes ;

c. Faire de l'Armée, outre sa mission traditionnelle, une armée de développement et de production.

d. Doter l'Armée des équipements modernes de défense, de transport et de télécommunications en vue d'augmenter sa capacité de mobilité et d'intervention pour une meilleure défense nationale.

B. Police Nationale

1. Recrutement et formation

a. En plus des conditions retenues pour le recrutement dans l'armée, les éléments de la Police nationale doivent recevoir une formation qui leur permette de remplir valablement la mission de maintenir l'ordre public et de protéger les personnes et les biens ;

b. Réhabiliter et créer des centres et instituts de formation.

2. Organisation et équipement

a. Renforcer la police de proximité et revaloriser les branches spécialisées telles que :

- La police de protection civile, notamment la police anti incendie
- La police anti-drogue
- La police anti-émeutes
- La police des mœurs, etc.

b. Doter la police des équipements modernes et adéquats.

3. Services Spécialisés et d'intelligence

a. Les Services spécialisés et d'intelligence civile et militaire devront être séparés et dépouillés des missions traditionnelles de police et de justice pour être concentrés sur les analyses prospectives et

de contre-espionnage susceptibles de garantir à notre pays et à nos institutions sécurité et paix ;

b. Le recrutement au sein de ces services, en dehors de toute discrimination devra répondre aux critères de patriotisme, de capacité, d'efficacité, d'efficience et de performance.

c. L'équipement à mettre à leur disposition doit être conséquent au regard des missions leurs dévolues.

X. AU PLAN DE LA JUSTICE ET DES DROITS HUMAINS

Un état démocratique exige l'existence d'un appareil judiciaire qui inspire confiance. À ce titre, la justice qui constitue le bouclier et le dernier rempart de tous les citoyens doit répondre aux critères d'indépendance, d'impartialité et d'intégrité.

Priorité :

Ainsi, le Parti entend :

- Revaloriser la fonction de magistrat, les conditions de vie et de travail de tous ceux qui contribuent à la distribution de la justice. Concrètement nous allons embaucher des nouveaux personnels qualifiés (auxiliaires de justice) pour accélérer les procédures judiciaires pour une justice plus efficace.
- Nous allons informatiser tout le système judiciaire en créant un fichier central avec toutes les banques de donnée central contrôler par le ministère en charge.
- Construire des prisons modernes et productives dans les quatre (4) région naturelles.
- Réhabiliter et humaniser les centres de rééducation et de récupération des mineurs.
- Améliorer les conditions de détention et préparer la réinsertion des détenus dans la société, par l'apprentissage et l'exercice des métiers.
- Promouvoir et cultiver le respect des droits humains par la vulgarisation et l'application de la Charte Internationale des Droits de l'Homme et de tous les Instruments internationaux de protection des droits humains ratifiés par notre pays.

XI- LA RÉFORME DE L'ADMINISTRATION PUBLIQUE ET LA GOUVERNANCE :

L'administration guinéenne vieillissante est minée par la corruption et les détournements de deniers publics plongeant ainsi les programmes de développement dans une agonie totale. Malgré la création en orchestre du haut-commissariat en charge de la réforme de l'administration et de sa modernisation, le système brille par son incapacité de faire face aux difficultés tant des fonctionnaires que des populations.

Priorités :

- Réduire la structure gouvernementale à un maximum de 30 Ministères
- Institutionnaliser l’audit des politiques et programmes publiques
- Reformuler, moderniser et rajeunir l’administration publique

XII- PROMOUVOIR LA LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

Notre pays est miné par la corruption, qui représente un véritable frein au développement socio-économique. Les difficultés économiques actuelles sont dues en grande partie par ce mal qui touche tous les secteurs du pays et bride la croissance de notre pays.

Priorités :

- Entreprendre un examen de la vulnérabilité des institutions publiques à la corruption et renforcer sur cette base la transparence des processus de prise de décision et l’efficacité des procédures administratives, financières et comptables
- Renforcer l’indépendance et redynamiser des inspections générales, des services de contrôle, de la cour des comptes, des agences de régulation sectorielle.
- Généralisation dans tout le pays, des systèmes d’information permettant à tout citoyen victime ou témoin de dénoncer des faits présumés de corruption et de contribuer directement au travail des institutions nationales chargées de lutter contre la corruption.
- Changement de l’attitude des populations face à la corruption par la réintroduction des cours d’éducation civique et morale dans les programmes scolaires, des séminaires réguliers sur l’éthique pour les fonctionnaires et des campagnes d’information publique sur les conséquences économiques, politiques, sociales et culturelles de la corruption.
- Promotion de la formation de journalistes d’investigation et mettre en place des cadres légaux pour la protection des journalistes et des lanceurs d’alerte.
- Promotion d’une justice au service de la lutte contre la corruption dans tous les secteurs et la création d’une cellule présidentielle de lutte contre la corruption dotée de pouvoirs et de ressources.
- Fait à Conakry, le 21 décembre 2019

LES MEMBRES FONDATEURS

REPRESENTANTS DU CONGRES NATIONAL

LE PRESIDENT NATIONAL /COMITE CENTRAL

DIALLO LAYE SOULEYMANE

.....

